

Documents pour expertise de sécurité SPAA

Afin de pouvoir préparer les visites de l'exploitation et de l'alpage de manière sérieuse et efficace, les documents suivants doivent être réunis à l'avance :

- Formulaire cantonal de conseil en protection des troupeaux (pour les nouveaux détenteurs)
- Numéros de l'exploitation, respectivement de l'alpage (n° cantonal, BDTA)
- Unités de bétail sur l'exploitation, respectivement sur l'alpage

En complément pour l'exploitation de base

- Données de base sur l'exploitation
- Adresse de la bergerie/écurie et de l'exploitation (si différentes du domicile)
- Zone en SAU, zone de l'exploitation principale
- Plan de la ferme avec aire de sortie (d'exercice) pour les animaux de rente et les CPT.
- Unités d'exploitation (sous format digital : kml ou shapefile)

En complément pour l'alpage

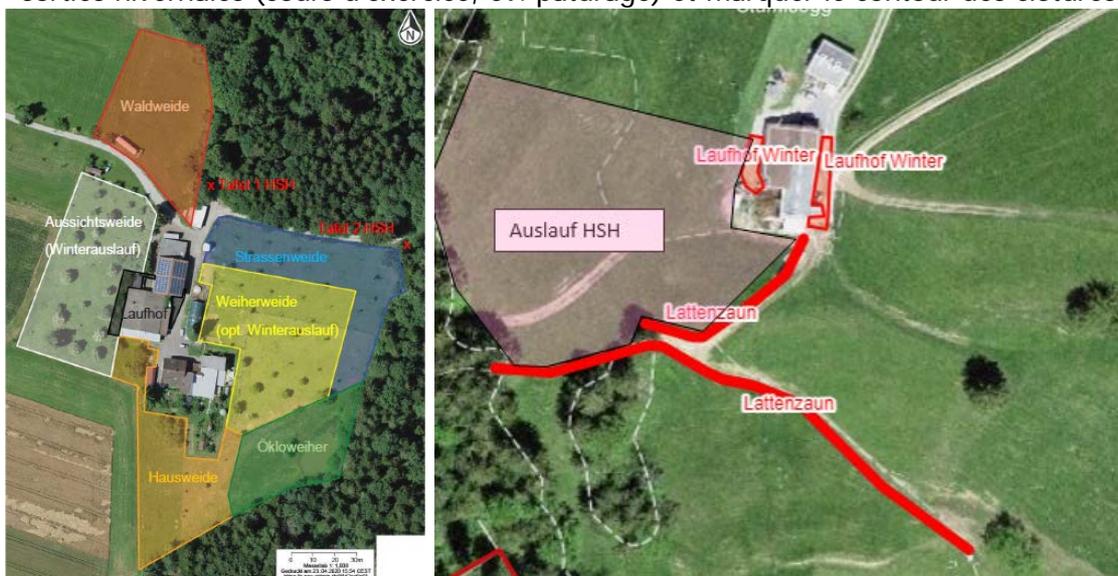
- Pâquiers normaux de l'alpage
- Secteurs d'alpage avec période d'exploitation, journal de pâture
- Dessin des clôtures existantes
- Parcs / pâturages de nuit en cas de gardiennage permanent par un berger

Les plans de parcelles peuvent être téléchargés sur le portail cantonal. Si possible, avec les chemins de randonnée et les pistes cyclables.

Exemples de bon matériel cartographique

Exploitation principale

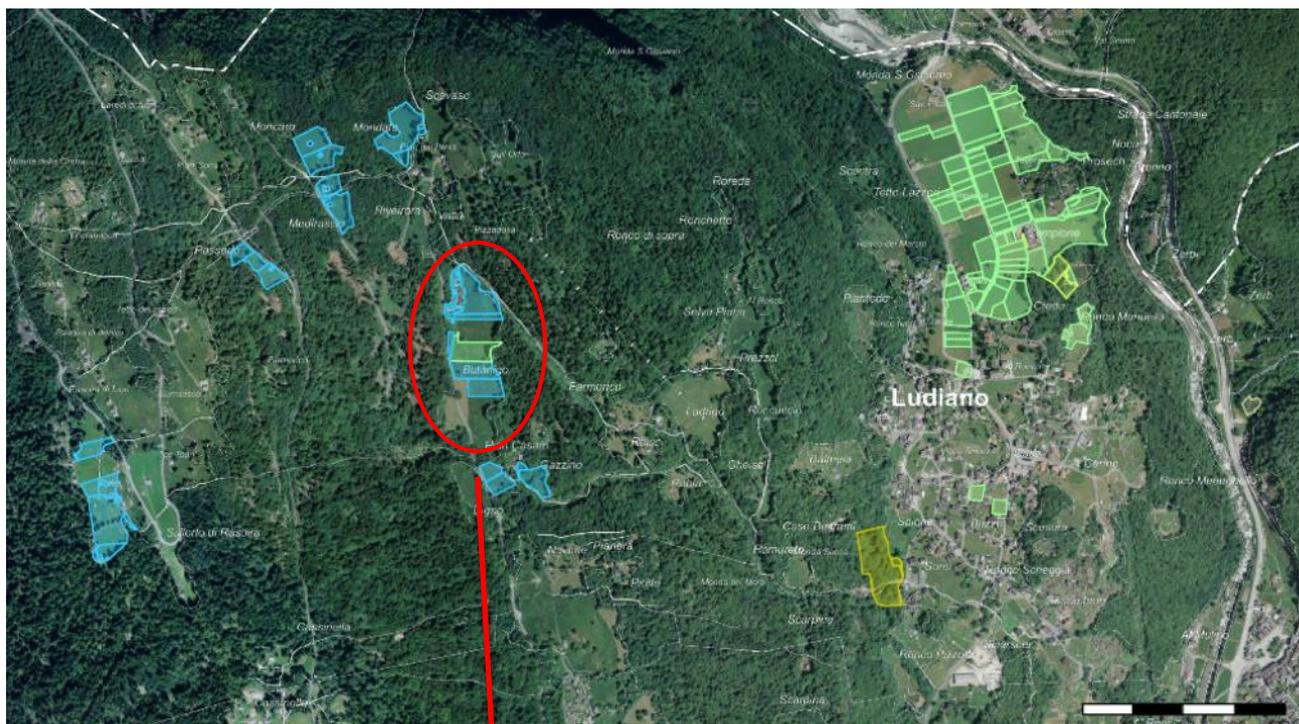
Sur le plan de la ferme, identifier les habitations, la bergerie / l'écurie, ainsi que les aires de sorties hivernales (cours d'exercice, év. pâture) et marquer le contour des clôtures fixes.



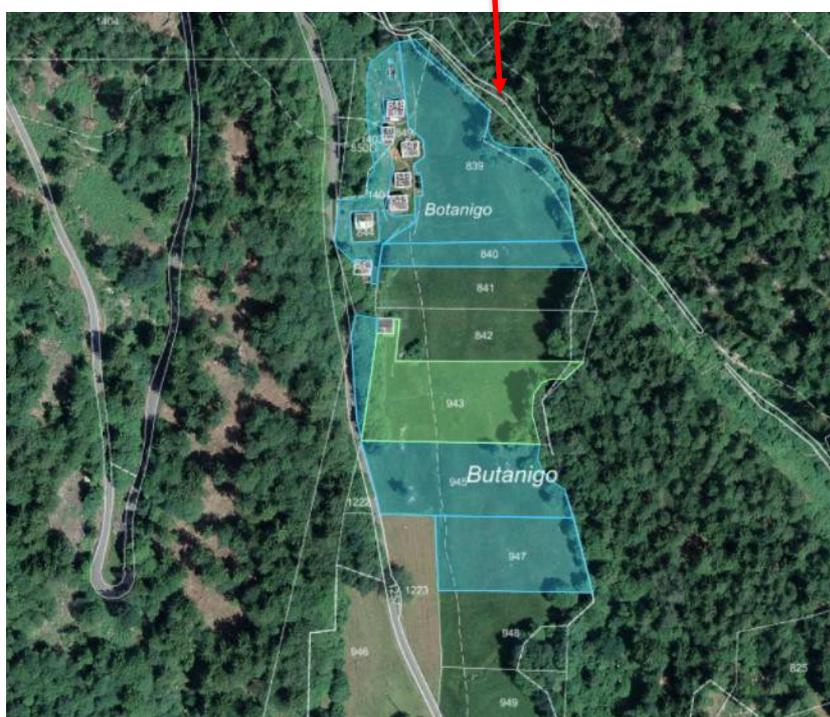
Surface de l'exploitation, avec marquage des aires d'exercice et des clôtures fixes

Plans des parcelles

Si les données sont fournies électroniquement sous forme de fichier kml ou shp, il n'est pas nécessaire d'établir des plans de parcelles séparés. Dans le cas contraire, en plus des plans de chaque parcelle, il est important de toujours fournir une **vue d'ensemble**, afin que les éléments environnants puissent être pris en considération lors de la préparation (sentiers pédestres, routes cyclables, autres zones de conflit potentiel). **Toutes** les parcelles utilisées doivent y figurer.



Vue d'ensemble des parcelles de l'exploitation

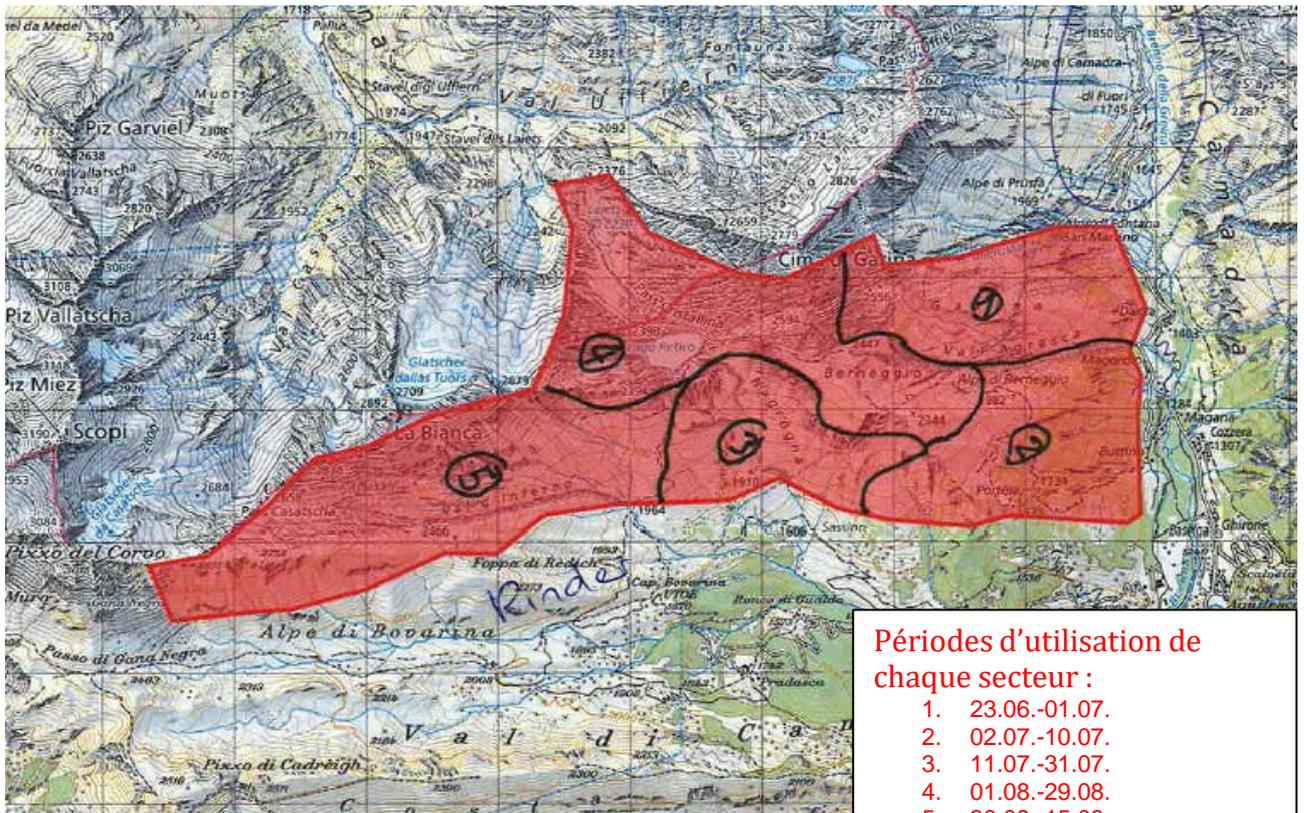


*Ainsi que plans détaillés de **toutes** les parcelles exploitées, avec n° de parcelles*

Alpage

Dessiner le périmètre de l'alpage sur la carte en identifiant les différents secteurs, indiquer la période d'utilisation. Ces données seront ensuite également requises pour ajouter cet alpage sur la carte interactive informant de la présence des CPT (couche: "Alpages protégés par des chiens", <https://map.geo.admin.ch>).

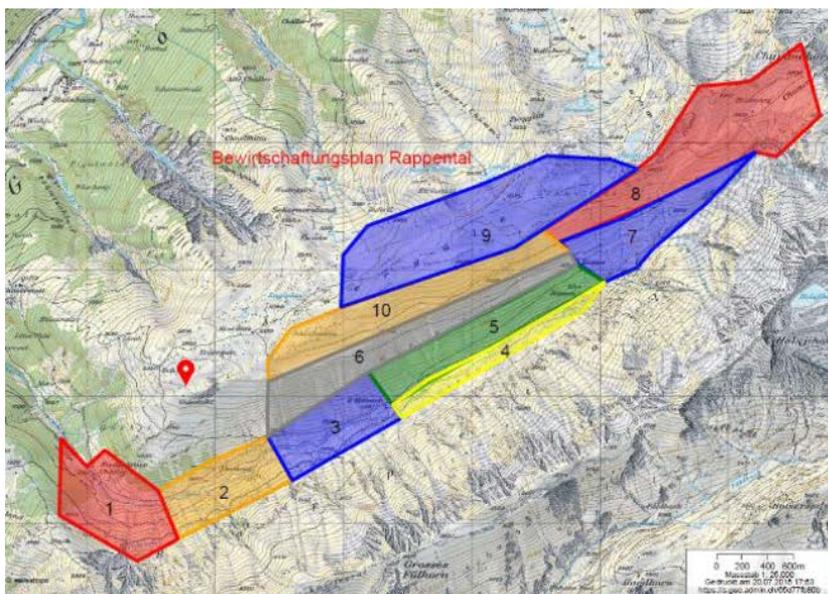
Bons exemples:



Chronologie de l'utilisation des différents secteurs de l'alpage

Périodes d'utilisation de chaque secteur :

1. 23.06.-01.07.
2. 02.07.-10.07.
3. 11.07.-31.07.
4. 01.08.-29.08.
5. 30.08.-15.09.



Sektion	Nummer	Ort	Zeitraum	Anz. Tage	
		Alpahrt	27.06.19		
1	1	Niederärnerkäller	27.06.19	04.07.19	7
2	2	Abeweid	04.07.19	07.07.19	3
3	3	Z'Mübbach	07.07.19	15.07.19	8
4	4	Rüffel Schattenseite	15.07.19	19.07.19	4
	5	Rüffel Sonnenseite	19.07.19	29.07.19	10
5	9	Schwelline	29.07.19	12.08.19	14
6	6	Bi de l'irig	12.08.19	17.08.19	5
7	7	Unera Tristel	17.08.19	24.08.19	7
8	8	Obera Tristel	24.08.19	03.09.19	10
	10	Schial bodms	03.09.19	15.09.19	12
3	3	Z'Mübbach	15.09.19	19.09.19	4
2	2	Abeweid	19.09.19	21.09.19	2
1	1	Niederärnerkäller	21.09.19	24.09.19	3
		Entalpung	24.09.19		90